

Rapport de contrôle de rayonnage

Exemple
Contrôle visuel selon
NF EN 15635

<p>Opérateur</p> <p>Site d'exploitation</p> <p>Département</p> <p>Personne de contact</p> <p>Tél. personne de contact</p> <p>Chargé de sécurité</p> <p>Numéro de rayonnage</p> <p>Site</p>									
<p>Inspecteur Contrôleur de rayonnages :</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n/a	!	fabricant :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n/a	!
					Type de rayonnage :				
					Année de construction :				
					N° de commande / projet :				
Type de rayonnage					État des rayonnages				
Rayonnage grande portée					Goupilles de sécurité fixées				
Rayonnages à palettes / Simple					Position verticale des rayonnages				
Installations à plusieurs étages					Associations				
Rayonnages cantilever					Ancrages, calage des montants				
Rayonnages à tablettes					Hauteur du casier				
Rayonnages dynamiques					Nombre de niveaux de compétence				
Rayonnages à allées étroites					Bras en porte-à-faux				
Stockage automatique sur rayonnages					Utilisation de composants autorisés				
Rayonnages en hauteur					Ancrages, calage des montants				
Mesures de protection					Installations à plusieurs étages				
Structure stable					État des postes de transfert de palettes				
Ancrage avec le sol de la salle					État du sol de l'allée/de la scène (fixation)				
Protection contre le glissement (si nécessaire)					État des escaliers / rampes				
Protection contre les chutes (intérieur)					Dommages sur les composants				
Protection contre les chutes (extérieur)					Ancrage				
Protection contre les chocs					Supports/supports				

Panneaux d'indication de la charge maximale par travée et par casier					Porteur				
Stockage correct					Colombage				
					Tablettes				
					Bras en porte-à-faux				
Dispositifs de sécurité					Autres composants				
Clôture de protection					Dommages dus au perçage				
Portes de protection					Endommagement de la soudure				
Verrouillages électriques					Dommages d. Montage				
Barrières immatérielles/rideaux lumineux					le moment de l'examen : Prochaine inspection des rayonnages au plus tard : (sauf disposition contraire dans l'analyse des risques interne à l'entreprise)				
Système d'alerte sonore									
Panneau d'interdiction "Accès interdit aux personnes non autorisées".									
Instructions d'utilisation									
Dispositif de transfert									
EPI (dispositif de descente en rappel)									
Contrôle matériel de transport: Transpalettes/chariots élévateur à fourche									
Contrôle matériel de transport: Barrières immatérielles/rideaux lumineux									
Les défauts et / ou les dommages sont minimes									
Le rayonnage ne doit pas être utilisée telle quelle.									
Au moment de l'inspection, le rayonnage était en bon état.									

Participants

Participants à l'examen : _____

dont inspecteurs certifié contrôle NF EN 15635: _____

Le contrôle des rayonnages s'effectue sur les bases juridiques suivantes :

- EN 15635 (2018)

NB.: Vérifiez toujours la réglementation en vigueur au moment du contrôle et l'adéquation de cette checkliste, donnée uniquement comme exemple, avec les besoins et demandes de la législation actuelle.

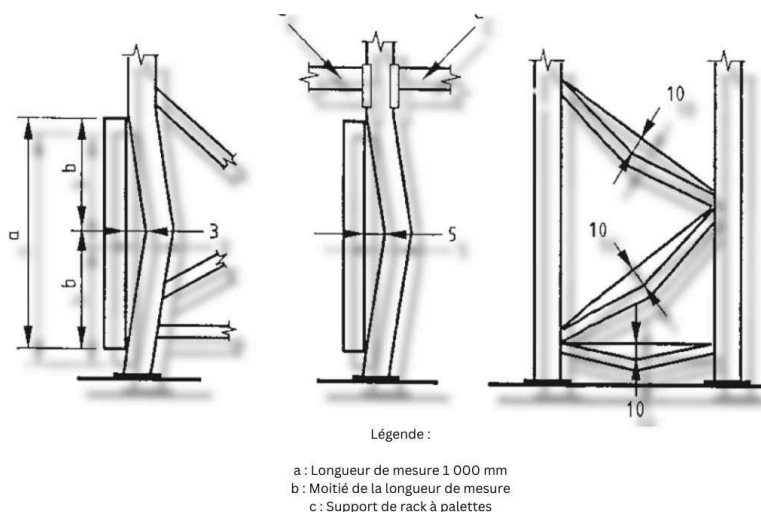
Réparation

Réparation nécessaire : Oui Non Partiellement

Une réparation des montants d'échelle endommagés peut être demandé à une société de réparation agréé tel que ROS France - www.rosfrance.fr - T.: +33 (0) 9 72 11 72 85

Les défauts constatés lors du contrôle des rayonnages sont énumérés et décrits dans ce protocole. L'utilisateur / l'exploitant est responsable de l'élimination correcte des défauts. Conformément à la norme NF EN 15635, les dommages ont été classés en fonction des niveaux de danger vert, orange et rouge et identifiés sur place par des couleurs. La signification des niveaux de danger est décrite comme suit dans la norme NF EN 15635 :

Image 14 de la norme NF EN 15635 – Vue avec méthode de mesure des dommages des profilés de supports et de renforts typiques des racks à palettes ajustables



<p>● NIVEAU DE DANGER VERT : Ne nécessite qu'une surveillance</p>	<p>● NIVEAU DE DANGER ORANGE : Dommage dangereux nécessitant une action immédiate</p>	<p>● NIVEAU DE DANGER ROUGE : Dommages très graves nécessitant une action immédiate</p>
<p>Cette catégorie concerne les cas où les limites définies par l'Image 14 n'ont pas été dépassées.</p>	<p>Cette catégorie concerne les dommages aux cadres où les limites de l'Image 14 ont été dépassées par un facteur inférieur à 2 et doivent conduire à un remplacement du composant endommagé.</p>	<p>Cette catégorie concerne les dommages aux cadres où les limites de l'Image 14 ont été dépassées par un facteur égal ou supérieur à 2.</p>
<p>Le niveau de danger vert signifie que la limite n'implique aucune réduction de la capacité indiquée sur le panneau de charge et ne nécessite aucune réparation immédiate du système. Cela désignerait des composants de rayonnage qui sont considérés comme sûrs et opérationnels et qui sont aptes à l'usage jusqu'à la prochaine inspection de gestion à enregistrer, mais qui doivent être clairement marqués pour des vérifications et évaluations spéciales lors d'inspections futures. Le dépassement du niveau de danger vert représente un danger pour le système de rayonnage.</p>	<p>Cela désignerait une zone de danger où le dommage est assez grave pour nécessiter une réparation, mais pas au point d'exiger un déchargement immédiat du rayonnage. Cependant, une fois qu'un composant endommagé a été déchargé, il ne doit pas être rechargé avant que des réparations aient été effectuées.</p> <p>Vérifiez si votre rack peut être réparé avec une société de réparation agréé tel que ROS France - www.rosfrance.fr - T.: +33 (0) 9 72 11 72 85</p> <p>L'utilisateur doit s'assurer d'une méthode pour délimiter de tels rayonnages pour garantir qu'ils ne seront pas réutilisés avant que la réparation n'ait été effectuée et que le stockage ait été déclaré sûr. Par exemple, des autocollants datés pourraient être utilisés qui indiquent quels rayonnages ne devraient pas être rechargés jusqu'à ce que les dommages aient été réparés. En pratique, les rayonnages au NIVEAU DE DANGER ORANGE, s'ils n'ont pas été réparés dans les quatre semaines suivant la première identification, devraient être marqués comme NIVEAU DE DANGER ROUGE.</p>	<p>Ce sont des situations où un dommage de degré critique a été identifié, justifiant de décharger immédiatement la zone du rayonnage et de la fermer à toute utilisation ultérieure jusqu'à ce qu'une réparation soit effectuée. La réparation de la partie endommagée, n'est pas toujours nécessaire, vérifiez cela avec une société de réparation agréé tel que ROS France - www.rosfrance.fr - T.: +33 (0) 9 72 11 72 85</p> <p>Les entreprises utilisatrices doivent s'assurer d'une méthode pour barricader les zones de sorte à garantir qu'elles ne seront pas utilisées à nouveau avant que la réparation n'ait été effectuée.</p> <p>NOTE : Par exemple, un champ spécifique pourrait être déchargé en présence de l'inspecteur et bloqué avec une corde pour empêcher toute utilisation ultérieure.</p>

Liste des défauts Remarques :

Recommandation :

Remarque :

Photos (avec description) :

Lieu	Signature du contrôleur de rayonnages	Signature de l'exploitant	Cachet de l'opérateur
Date			